



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 11 avril 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi onzième jour du mois d'avril deux-mille-dix-sept (2017)**, à 20 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers Jocelyne Brossard, Louise Cormier, Daniel Lamanque, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière, ainsi que M. Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

Un moment de silence a été observé par l'assemblée en l'honneur de Monsieur Pierre-Julien Proulx, son épouse Raymonde Bouchard-Proulx et leur petit-fils, décédés accidentellement dans la nuit du 10 au 11 avril.

109-04-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

Arrivée de monsieur le conseiller Daniel Lamanque.

110-04-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE

111-04-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2017

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

112-04-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Deux citoyens demandent d'être entendus :

- .- M. Richard Favreau
- .- Mme Fernande Pichette

CORRESPONDANCE AU CONSEIL

Le conseil reconnaît unanimement avoir reçu la correspondance mensuelle lui étant adressée.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS

La liste est déposée.

113-04-17

PARTICIPATION DES ÉLUS – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – ÂGE D'OR KATERI

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'une activité de financement de l'Âge d'or Kateri, à se tenir le 5 mai 2017 au centre municipal Aimé-Guérin;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates, mesdames les conseillères Jocelyne Brossard et Louise Cormier et messieurs les conseillers Martin Gélinas et Michel Leblanc de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine. Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

114-04-17

PARTICIPATION DES ÉLUS - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - CLUB OPTIMISTE

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'une activité de financement du Club Optimiste, à se tenir le 29 avril 2017 au centre municipal Aimé-Guérin;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates, mesdames les conseillères Jocelyne Brossard et Louise Cormier et messieurs les conseillers Daniel Lamanque, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel Leblanc de participer à ladite activité;

Madame la conseillère Louise Cormier propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine. Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.



No de résolution
ou annotation

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

115-04-17

**PARTICIPATION DES ÉLUS - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT -
FONDATION ANNA-LABERGE**

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'une activité de financement au profit de la Fondation Anna-Laberge à se tenir le 9 mai 2017 à Candiac;

CONSIDÉRANT qu'aucun élu ne peut participer à l'activité;

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'autoriser une contribution financière de 250 \$ représentant l'achat d'un billet.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

116-04-17

**PARTICIPATION DES ÉLUS - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT -
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'une activité de financement de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon à se tenir le 8 juin 2017 à La Prairie;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates et monsieur le conseiller Daniel Lamanque de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine. Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

117-04-17

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - GALA MÉRITAS - ÉCOLE SAINT-
JEAN**

CONSIDÉRANT que l'école dessert notre population;

CONSIDÉRANT la nature du projet;

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100\$ à l'équipe d'adaptation scolaire de l'école Saint-Jean pour la réalisation du gala méritas.

Que le trésorier soit et est par la présente autorisé à verser ce montant sur présentation des pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

118-04-17

PERMANENCE D'UNE COMMIS DE BUREAU ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

CONSIDÉRANT la date d'embauche de Julie D'Avignon;

CONSIDÉRANT que la période de probation pour le statut d'employé permanent est de six (6) mois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du service; Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'accorder à Julie D'Avignon, le statut d'employé permanent à titre de commis de bureau et service à la clientèle, à compter du 17 avril 2017, soit à la fin de ladite date de probation.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

119-04-17

NOMINATION D'UN ÉLU - REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES VILLES DE LA PRAIRIE, SAINT-CONSTANT, DELSON, SAINTE-CATHERINE ET MERCIER

CONSIDÉRANT le regroupement des Offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville pour siéger sur le comité;

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité de nommer monsieur Daniel Lamanque à titre de représentant de la Ville siégeant sur le comité des Offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

120-04-17

ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE L'ÉNONCÉ DU COEUR ENVERS LA FAMILLE ET LES AÎNÉS 2017-2018

CONSIDÉRANT la volonté municipale de poursuivre et multiplier les actions envers la famille et les aînés ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de poursuivre son soutien au développement d'une meilleure qualité de vie envers la famille et les aînés;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action 2017-2018 de l'Énoncé du cœur envers la famille et les aînés.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

121-04-17

DEMANDE DE SUBVENTION - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière offert par le Ministère de la Culture et des Communications intitulé « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes » auprès du Ministère de la Culture et des Communications.

Que le (la) chef de section bibliothèque, soit autorisé(e) à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

122-04-17

PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENAIRES - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que la ville a adopté en décembre 2015 sa politique culturelle;

CONSIDÉRANT que la ville a adopté son plan d'action culturel en mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'un budget de 20 000\$ avait été prévu en 2017 pour la mise en place du plan d'action culturel;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de signer une entente dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariats – Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications.

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Lamanque et il est résolu à l'unanimité que la Ville s'engage à reporter un budget entre 12 000 et 20 000 \$ pour les trois prochaines années en lien avec des projets du plan d'action culturel et autorise Laurence-Thalie Oberson, Directrice du Service Sports, Culture, Loisirs et Vie Communautaire, à signer une entente triennale de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariats.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

123-04-17

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 408-11-16 INTITULÉE "10% POUR FINS DE PARC - CESSION D'UN LOT ET VERSEMENT



No de résolution
ou annotation

D'UNE CONTREPARTIE MONÉTAIRE - PROJET DE REDÉVELOPPEMENT - 4625, BOUL. MARIE-VICTORIN"

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 8 novembre 2016, le conseil de la Ville a adopté une résolution intitulée "10% pour fins de parc - cession d'un lot et versement d'une contrepartie monétaire - projet de redéveloppement - 4625, boul. Marie-Victorin";

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 408-11-16 de façon à y ajouter le paragraphe de délégation de signature suivant:

Que la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière (ou la greffière adjointe) soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente"

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

124-04-17

EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 808-16 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 219 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 567 de la Loi sur les cités et villes, permettant au conseil de la Ville de Sainte-Catherine, de décréter un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées au terme d'un règlement d'emprunt;

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'autoriser un emprunt temporaire jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 1 097 100 \$ représentant 90% du montant total autorisé par le règlement d'emprunt numéro 808-16 décrétant des dépenses de 1 219 000 \$.

Que le trésorier soit autorisé à emprunter par un billet à demande à la Caisse des Berges de Roussillon selon les modalités de l'entente liant la Ville et la Caisse.

Que la mairesse et le trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

125-04-17

EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 812-17 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 760 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 567 de la Loi sur les cités et villes, permettant au conseil de la Ville de Sainte-Catherine, de décréter un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées au terme d'un règlement d'emprunt;

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'autoriser un emprunt temporaire jusqu'à concurrence d'un montant maximum de



No de résolution
ou annotation

1 584 000 \$ représentant 90% du montant total autorisé par le règlement d'emprunt numéro 812-17 décrétant des dépenses de 1 760 000 \$.

Que le trésorier soit autorisé à emprunter par un billet à demande à la Caisse des Berges de Roussillon selon les modalités de l'entente liant la Ville et la Caisse.

Que la mairesse et le trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

126-04-17

EXPROPRIATION POUR FINS MUNICIPALES D'UNE PARTIE DES LOTS 2 374 312 ET 2 374 313

CONSIDÉRANT que la Ville peut, conformément à la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'expropriation, décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de tout immeuble nécessaire à des fins municipales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exproprier ou d'acquérir de gré à gré pour fins municipales, une partie des lots 2 374 312 et 2 374 313 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à cet effet, de mandater la firme d'avocats Bélanger, Sauvé pour négocier l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des lots 2 374 312 et 2 374 313 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des lots 2 374 312 et 2 374 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie, tels que décrits aux descriptions techniques préparées par Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, minute 18543 reliée au lot 2 374 312 et minute 18544 reliée au lot 2 374 313 ainsi que de compléter le processus d'acquisition des parties de lots 2 374 344, 2 374 339 et 2 374 340 amorcé en 2013.

Que cette acquisition est réalisée à des fins municipales, plus particulièrement aux fins de rues.

Que la firme d'avocats Bélanger, Sauvé soit mandatée pour négocier l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des lots 2 374 312 et 2 374 313 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie.

Que la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière (ou la greffière adjointe) soient et sont par la présente, autorisées à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

127-04-17

DEMANDE # 2017-0013 - PIIA - AFFICHAGE - 5148 ROUTE 132

CONSIDÉRANT que la Route 132 est identifiée comme corridor de transport métropolitain au plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au Plan d'urbanisme que la Ville de Sainte-Catherine souhaite améliorer la qualité de cette artère (Route 132) afin de la rendre plus esthétique et plus dynamique;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 6 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'affichage présenté.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

128-04-17

APPEL D'OFFRES SP17GE08 - REMPLACEMENT DE LUMINAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE - ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée;

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de remplacement de luminaires sur le territoire de la ville - année 2017 à Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée au montant de 233 444.04 \$ toutes taxes incluses.

Que le financement de ce projet se fasse par le règlement d'emprunt numéro 812-17.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

129-04-17

APPEL D'OFFRES SP17GE17 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE LA RUE CENTRALE ENTRE LA ROUTE 132 ET LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final est le Groupe Conseil Génipur inc;



No de résolution
ou annotation

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux pour la réfection de la rue Centrale entre la route 132 et le boulevard Marie-Victorin et la réfection du parc Francis-Xavier-Fontaine à Groupe Conseil Génipur inc. au montant de 90 255.38\$ toutes taxes incluses.

Que le volet Surveillance des travaux de réfection de la rue Centrale (option 1) pour un montant de 146 593.13 \$ (TTI), soit confirmé conditionnellement à la réalisation des travaux de construction de la rue Centrale, le tout tel que spécifié aux documents d'appel d'offres.

Que le volet Surveillance des travaux de réfection du parc Francis-Xavier-Fontaine (option 2) pour un montant de 34 492.50 \$ (TTI), soit confirmé conditionnellement à la réalisation des travaux de construction du parc Francis-Xavier-Fontaine, le tout tel que spécifié aux documents d'appel d'offres.

Le volet ingénierie sera financé par le règlement parapluie 794-16. Le volet surveillance des travaux et production des plans tel que construit sera financé par le futur règlement d'emprunt des travaux.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

130-04-17

APPEL D'OFFRES - SP17GE18 - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE MOBILE (2E APPEL D'OFFRES) - REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a soumis une équivalence et que l'autorisation de déposer une soumission avec un produit provenant d'un fabricant autre que les quatre (4) fabricants spécifiés au devis n'a pas été distribuée par addenda à tous les soumissionnaires;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité de rejeter les soumissions reçues et de reprendre le processus de soumission pour la fourniture et livraison d'un groupe électrogène mobile (2e appel d'offres).

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

131-04-17

APPEL D'OFFRES - SI17GRE20 - NUMÉRISATION DE DOSSIERS DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Trigonix; Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de numérisation de dossiers de propriétés à Trigonix au montant de 55 762.88 \$ toutes taxes incluses.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

132-04-17

**APPEL D'OFFRES - SI17GE22 - CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBITS
- PRINTEMPS 2017**

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 7 avril 2017;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Simo Management inc;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lamanque et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de campagne de mesures de débit - printemps 2017 à Simo Management inc. au montant de 36 204.48 \$ toutes taxes incluses.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

133-04-17

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois de mars, le tout tel que plus amplement décrit comme suit:

- un montant de 141 881.96 \$ et un montant de 320 675.21 \$ (2ième liste) , pour les déboursés mensuels du mois du mois de mars (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 31 mars 2017;
- un montant de 1 783 675.30 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;
- un montant de 149 196.57 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 255 411.59 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs, en date du 31 mars 2017.

ADOPTÉE

134-04-17

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1003-99 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT L'UTILISATION
DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS**

Madame la conseillère Jocelyne Brossard donne avis de motion de la présentation à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement numéro 1003-99 tel qu'amendé concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments.

135-04-17

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1008-00 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA
CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Madame la conseillère Louise Cormier donne avis de motion de la présentation à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.



No de résolution
ou annotation

136-04-17

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2009-Z-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : MODIFIER LE COÛT ASSOCIÉ À L'EXEMPTION À L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT; INTRODUIRE LA NOTION D'ABRI SOMMAIRE UTILISÉ EXCLUSIVEMENT SUR UN TERRAIN DE CAMPING POUR DE L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE; CRÉER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-211 ET Y AUTORISER DES BÂTIMENTS DE 3 À 6 ÉTAGES; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-220 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS POUR Y AUTORISER LES BÂTIMENTS DE 2 À 4 ÉTAGES ET Y RETIRER LA SOUS-CATÉGORIE D'USAGES « C6 SERVICE AUTOMOBILE »; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-324 AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT MAXIMUM PERMIS; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-484 AFIN DE CORRIGER LE NOMBRE DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT MAXIMUM PERMIS; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-612 AFIN D'ABROGER LE « RAPPORT PLANCHER (S) / TERRAIN (COS), MAXIMUM » POUR LES USAGES PRÉVUS À LA GRILLE; MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE C-211 À MÊME LA ZONE C-220.

Monsieur le conseiller Michel Béland donne avis de motion de la présentation à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 2009-Z-54 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à : modifier le coût associé à l'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement; introduire la notion d'abri sommaire utilisé exclusivement sur un terrain de camping pour de l'hébergement temporaire; créer la grille des usages et des normes de la zone C-211 et y autoriser des bâtiments de 3 à 6 étages; modifier la grille des usages et des normes de la zone C-220 afin de modifier les normes relatives à la hauteur des bâtiments pour y autoriser les bâtiments de 2 à 4 étages et y retirer la sous-catégorie d'usages « c6 Service automobile »; modifier la grille des usages et normes de la zone H-324 afin de modifier le nombre de logements par bâtiment maximum permis; modifier la grille des usages et normes de la zone H-484 afin de corriger le nombre de logements par bâtiment maximum permis; modifier la grille des usages et normes de la zone H-612 afin d'abroger le « rapport plancher (s) / terrain (COS), maximum » pour les usages prévus à la grille; modifier le plan de zonage afin de créer la zone C-211 à même la zone C-220.

137-04-17

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2011-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À EXEMPTER UN ABRI SOMMAIRE UTILISÉ SUR UN TERRAIN DE CAMPING POUR DE L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT; MODIFIER LA MODIFICATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUE AU CODE RELATIVE AUX EXCEPTIONS DE LA CONCEPTION SANS OBSTACLE.

Monsieur le conseiller Michel Béland donne avis de motion de la présentation à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 2011-02 modifiant le règlement de construction 2011-00 tel qu'amendé de façon à exempter un abri sommaire utilisé sur un terrain de camping pour de l'hébergement temporaire des dispositions du règlement; modifier la modification technique spécifique au code relative aux exceptions de la conception sans obstacle.



No de résolution
ou annotation

138-04-17

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : MODIFIER LE COÛT ASSOCIÉ À L'EXEMPTION À L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT; INTRODUIRE LA NOTION D'ABRI SOMMAIRE UTILISÉ EXCLUSIVEMENT SUR UN TERRAIN DE CAMPING POUR DE L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE; CRÉER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-211 ET Y AUTORISER DES BÂTIMENTS DE 3 À 6 ÉTAGES; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-220 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS POUR Y AUTORISER LES BÂTIMENTS DE 2 À 4 ÉTAGES ET Y RETIRER LA SOUS-CATÉGORIE D'USAGES « C6 SERVICE AUTOMOBILE »; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-324 AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT MAXIMUM PERMIS; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-484 AFIN DE CORRIGER LE NOMBRE DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT MAXIMUM PERMIS; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-612 AFIN D'ABROGER LE « RAPPORT PLANCHER (S) / TERRAIN (COS), MAXIMUM » POUR LES USAGES PRÉVUS À LA GRILLE; MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE C-211 À MÊME LA ZONE C-220.

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance, un avis de motion a été donné;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro 2009-Z-54 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à : modifier le coût associé à l'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement; introduire la notion d'abri sommaire utilisé exclusivement sur un terrain de camping pour de l'hébergement temporaire; créer la grille des usages et des normes de la zone C-211 et y autoriser des bâtiments de 3 à 6 étages; modifier la grille des usages et des normes de la zone C-220 afin de modifier les normes relatives à la hauteur des bâtiments pour y autoriser les bâtiments de 2 à 4 étages et y retirer la sous-catégorie d'usages « c6 Service automobile »; modifier la grille des usages et normes de la zone H-324 afin de modifier le nombre de logements par bâtiment maximum permis; modifier la grille des usages et normes de la zone H-484 afin de corriger le nombre de logements par bâtiment maximum permis; modifier la grille des usages et normes de la zone H-612 afin d'abroger le « rapport plancher (s) / terrain (COS), maximum » pour les usages prévus à la grille; modifier le plan de zonage afin de créer la zone C-211 à même la zone C-220.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet soit fixée au 2 mai 2017 à 18h, à la salle du conseil sise temporairement au 5365, boul. Saint-Laurent ou à toute autre date fixée par la greffière.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

139-04-17

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2011-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À EXEMPTER UN ABRI SOMMAIRE UTILISÉ SUR UN TERRAIN DE CAMPING POUR DE



No de résolution
ou annotation

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT; MODIFIER LA MODIFICATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUE AU CODE RELATIVE AUX EXCEPTIONS DE LA CONCEPTION SANS OBSTACLE.

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance, un avis de motion a été donné;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 2011-02 modifiant le règlement de construction 2011-00 tel qu'amendé de façon à exempter un abri sommaire utilisé sur un terrain de camping pour de l'hébergement temporaire des dispositions du règlement; modifier la modification technique spécifique au code relative aux exceptions de la conception sans obstacle.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au 2 mai 2017 à 18h, à la salle du conseil sise temporairement au 5365, boul. Saint-Laurent, ou à toute autre date fixée par la greffière.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

140-04-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT 813-17 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE VINGT-MILLE DOLLARS (20 000 \$) PAR UN EMPRUNT POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 672-06 ET 743-12 DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement; Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 813-17 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de vingt-mille dollars (20 000 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 672-06, 743-12 de la municipalité de Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES OU QUESTIONS OU MOTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Un citoyen demande d'être entendu:



No de résolution
ou annotation

141-04-17

.- M. Richard Favreau

COMMUNICATIONS AU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20 h 23.

ADOPTÉE


MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


ME CAROLINE THIBAUT
GREFFIÈRE

Ce 12 avril 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 9 mai 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi neuvième jour du mois de mai deux-mille-dix-sept (2017)**, à 20 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers Jocelyne Brossard, Louise Cormier, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière, ainsi que M. Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque est absent.

142-05-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre, tel que rédigé.

ADOPTÉE